

## ***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

Membres en exercice : 19  
Membres présents : 14  
Suffrages exprimés : 14

**L'an deux mille neuf, le trente juin**, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Portets, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme THERON, Maire.

Date de la convocation : **23 juin 2009.**

**Présents** : THERON Marie-France, PEREZ Jean-Claude, BLANCHARD Corine, MARQUETON Claudie, COURTIN Noël, Adjoint, CAZIMAJOU Didier, VILLECHANOUX Georges, COUSSEAU Michel, RENAUD Thierry, GIFFARD Ghislaine, MORTIER Pascal, BAYLE Stéphanie, VACHER Jean-Claude, CAZIMAJOU Christiane, Conseillers Municipaux.

**Absents avec délégation** : DESVAUX Patrick (pouvoir à CAZIMAJOU Didier), JACQUE Fanny (pouvoir à THERON Marie-France).

**Absent excusé** : Néant.

**Absents** : ENGEL Stéphane, HAVERLAN Dominique., ROUZEROL Valérie

**Secrétaire de séance** : GIFFARD Ghislaine.

Monsieur Didier CAZIMAJOU est arrivé à 21H10.

Madame THERON ouvre la séance et fait part du gros orage qui vient de s'abattre sur la commune de PISOS (Landes).

### **DELIBERATIONS**

#### **CONVENTION AVEC LE POLE ADMINISTRATIF INTERCOMMUNAL DU CENTRE MEDICO-SCOLAIRE (CMS)**

La commune de Portets fait partie du périmètre d'intervention du Centre Médico-Scolaire (CMS) de Gradignan, chargé du suivi médical des enfants des écoles. Une antenne de ce Centre va être installée à PODENSAC où un médecin a été spécialement nommé.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de participer aux dépenses d'investissement du CMS de GRADIGNAN, soit 376,46 € (0,175 €/habitant) et aux frais de fonctionnement, soit 146,14 € (0,068 €/habitant). L'investissement ne sera payé qu'en 2009 ; le fonctionnement sera évalué annuellement. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention qui précisera les conditions des participations communales.

#### **CONVENTION AVEC ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE (E.R.D.F)**

Electricité Réseau Distribution de France (ERDF) doit effectuer l'enfouissement de la ligne électrique HTA « Le Courneau » départ PODENSAC avec pose d'un poste électrique sur la parcelle n°821, section D.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise ERDF à réaliser ces travaux et Madame le Maire à signer les conventions précisant les conditions de réalisation de ces travaux et créant une servitude de passage pour permettre à ERDF d'entretenir son réseau.

#### **ADHESION A L'I.D.D.A.C.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adhère à l'I.D.D.A.C. (Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel) pour la saison 2009/2010 ce qui permettra à la collectivité de participer aux actions d'éducation et pratique artistique et de bénéficier de l'accompagnement technique (prêt gratuit de matériel, conseil à l'équipement).

## **AMENAGEMENTS DES ESPACES AUTOUR DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE LA CRECHE**

Afin de procéder prochainement à la consultation publique pour l'aménagement des espaces publics autour du restaurant scolaire et de la crèche, l'architecte travaille à la production du CCAP et du CCTP. Le Conseil municipal, à l'unanimité, considérant que le coût d'objectif est évalué, par le cabinet METAPHORE, selon son estimation du 10 juin 2009, à 90.045,60 € HT, décide de retenir la procédure adaptée et l'insertion dans un journal d'annonces légales conformément à l'article 28 du C.M.P.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Madame THERON** indique que, suite à l'achat d'un véhicule électrique, la commune de PORTETS vient de recevoir l'arrêté d'attribution de l'aide financière de l'ADEME, soit 3.000,00 €.

- **Madame le Maire** fait part des remerciements du Sud Aquatique Club du Sud-Ouest, qui a organisé récemment le 11<sup>ème</sup> Challenge des Deux Rives, pour l'accueil qui lui a été réservé par la commune de PORTETS. Madame THERON félicite Monsieur COURTIN, Adjoint, ainsi que Madame CAZIMAJOU et Monsieur COUSSEAU, Conseillers municipaux, qui ont représenté la commune de PORTETS.

- **Madame THERON** fait part des remerciements du collège RAMBAUD pour le prêt d'une scène pour leur spectacle de cirque et magie des élèves internes.

- **Madame THERON** donne lecture des lettres de remerciements des associations « Culture et Loisirs », « Le Guidon Portésien », « Portets Accueille » ainsi que du Syndicat d'Initiative pour l'attribution de la subvention 2009.

- **Madame le Maire** fait part des cartes postales expédiées par M. et Mme COURTIN (La Corse), M. et Mme VACHER (La Bretagne), M. et Mme LAFORET (La Provence).

- **Madame THERON** indique que le TELETHON 2009 aura lieu les 04 et 05 décembre 2009 en même temps que le Marché de Noël, permettant ainsi la collecte du TELETHON.

- **Madame THERON** donne lecture de la situation financière de la commune à la clôture de la gestion 2008 dressé par Monsieur DELMONT, Trésorier de PODENSAC. Ce document est joint à ce compte rendu.

- **Madame THERON** donne lecture du bilan de l'association THALIE qui a la charge :
- **du choix des spectacles**, lesquels sont soumis au Conseil municipal avant signature des contrats. La saison 2009/2010 a été détaillée, par Monsieur BLANCHARD, Président de THALIE, lors d'une réunion des conseillers municipaux, le 11 juin 2009.
  - **des locations des espaces de La Forge.**
  - **de la rémunération des intermittents**
  - **de la secrétaire chargée de la billetterie (20H/Semaine)**

Afin de permettre à l'association THALIE d'honorer les activités qui lui sont confiées par le Conseil municipal, il lui a été alloué une subvention de 18.000,00 € sur le **budget annexe de l'Espace Culturel La Forge**.

Bilan financier 2008 de THALIE :

Dépenses		Recettes	
Intermittents (régisseur)	7.366	Subvention communale	12.000
Salaires + charge secrétaire	7.724	Ventes bar	705
Charges externes	158	CNASEA (Remboursement par l'Etat des frais de la Secrétaire)	3.514
Achats bar	388	Régie + cotisations	459
Catering	910	Produits divers	610
Achat petit matériel	366		
Résultat : déficit de l'exercice	376		
<b>TOTAL</b>	<b>17.288</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17.288</b>

A la lecture de ce bilan, **il est à noter** que la subvention versée, au titre de l'année 2008, a été de **12.000,00 € au lieu des 18.000,00 € prévus**. La raison est qu'au cours de l'année 2008, la secrétaire engagée sous contrat aidé par l'Etat (20H/Semaine en CAE) a quitté cet emploi, ayant trouvé un travail à durée indéterminée dans une entreprise. C'est Madame BLANCHARD qui l'a remplacée, **et ceci bénévolement, faisant ainsi bénéficier l'association THALIE d'une économie importante de salaire.**

Madame THERON tient à affirmer que Monsieur Jean BLANCHARD, Président et Madame Corine BLANCHARD, membre de l'association THALIE, accomplissent un travail considérable d'une façon bénévole, aidés en cela par le secrétaire, Monsieur Jean-Philippe MORTIER, ainsi que par plusieurs des membres de l'association qui sont très actifs lors des spectacles (préparation catering, tenue du bar et de la billetterie). Monsieur Jean-Philippe MORTIER est l'auteur de la vidéo projetée sur grand écran annonçant les spectacles à venir et donnée au public dans la salle de La Forge avant le spectacle.

**Aucun ne tire un profit financier personnel** ; au contraire ! les bénévoles des associations portésiennes savent plutôt combien leur coûte personnellement financièrement leur engagement associatif.

Elle remercie les membres de l'association pour leur dévouement au service de la culture et leur compréhension pour le lancement de l'outil culturel « La Forge » qui prend doucement un rythme de croisière puisque les locations de la salle sont en augmentation et que les spectacles attirent une bonne moyenne de spectateurs.

**Madame THERON a l'occasion ainsi de rappeler que La Forge a son propre budget dit « budget annexe » et intitulé « Budget Espace Culturel la Forge ». Pour la tenue de ce budget, le budget communal verse une somme de 147.551 € répartis ainsi :**

Dépenses de fonctionnement 2009		Recettes de fonctionnement 2009	
Remboursement intérêts emprunt	38.000	Subvention communale	147.551
Dotation aux amortissements (La dotation aux amortissements est une inscription obligatoire. Elle ne représente pas une dépense effective mais doit être mise en épargne)	81.362	Billetterie et locations de salles	28.600
Subvention à THALIE (voir détails donnés ci-dessus)	12.000	Amortissement des subventions reçues depuis 2006 (Etat, Conseil général, Commune, Fondation du Patrimoine)	26.194
Spectacles	28.000		
SACEM – GUSO - Publicité	16.600	Valorisation des travaux effectués en interne	1.500
Assurances et taxes foncières	2.750		
Contrats d'entretien et de maintenance	4.700		
Charges générales (eau, gaz, électricité, produits ménagers...)	20.433		
<b>TOTAL</b>	<b>203.845</b>	<b>TOTAL</b>	<b>203.845</b>

- **Article SUD-OUEST du 11 juin 2009** : Madame THERON regrette que Monsieur Stéphane ENGEL, Adjoint au Maire, chargé des finances, ait voulu divulguer le fait qu'elle lui retirait sa délégation aux finances par arrêté du 10 février 2009.

- si Madame le Maire en avait, alors, informé les conseillers municipaux, elle n'avait pas voulu jusqu'ici, par respect pour l'homme, informer les Portésiens sur le différend qui l'opposait à Monsieur ENGEL, dont l'attitude d'opposant créait une ambiance délétère au sein du Conseil municipal avec lequel il avait choisi de s'engager, affaiblissant le dynamisme de l'équipe municipale.

- Madame THERON déclare que les propos de Monsieur ENGEL, dans l'article du journal **SUD OUEST du 11 juin 2009 accusant de « masquer des dépenses du budget de l'Espace Culturel La Forge »** sont **diffamants** et entache sa probité, de même tout aussi **calomnieux** que les élus soient traités de « **moutons de Panurge, achetés, soudoyés** ».

- Elle rappelle que les 20 et 22 mars 2009, Monsieur ENGEL a appelé les Adjoints et Conseillers municipaux à **voter contre** les budgets municipaux. Ayant été le seul élu à voter contre les budgets, présentés en séance du Conseil municipal du 24 mars 2009 par Monsieur DELMONT, Trésorier de PODENSAC, il a adressé à Madame le Maire, le 25 mars 2009, sa démission d'Adjoint, se déclarant « conseiller municipal d'opposition ».

Par courrier du 26 mars 2009, Madame THERON lui a indiqué que, selon l'article L.2122-15 du Code général des Collectivités Territoriales, sa démission devait être adressée à Madame la Sous Préfète de LANGON qui l'accepte et en fait part au Maire. A ce jour, le 30 juin 2009, Madame THERON croit savoir que Monsieur ENGEL n'a pas eu le courage d'aller jusqu'au bout de sa démarche. Elle remarque, enfin, que Monsieur ENGEL n'assiste plus aux séances du Conseil municipal.

- **Monsieur MORTIER** demande où en est le projet de création de la caserne de Pompiers de LA BREDE. Madame THERON lui indique qu'elle est toujours dans l'attente d'un rendez-vous avec Monsieur TAMARELLE, Président de la CDC de Montesquieu, et Monsieur FATH, Maire de LEOGNAN.

- **Monsieur COUSSEAU** indique que le réverbère accidenté il y a plus d'un an, situé dans la Grand' Rue près de la boulangerie, n'a toujours pas été réparé. Monsieur Jean-Claude VACHER, Conseiller municipal, répond que ce n'est pas faute de relancer le SDEEG, chargé de cette réparation.

- **Madame BAYLE** indique le retard du transport scolaire le vendredi 19 juin 2009, le matin et signale que le chauffeur, malgré les remarques des parents, a démarré sans que les enfants soient installés dans le bus. Monsieur PEREZ, 1<sup>er</sup> Adjoint, l'informe qu'il a déjà signalé au transporteur le retard du bus à la sortie des écoles et lui a fait part du mécontentement de la municipalité. Madame THERON indique qu'elle va adresser un courrier en recommandé au transporteur et avertir le Conseil général.

- **Madame BAYLE** déplore que Mlle Aurore CAZIMAJOU n'ait pu participer au pique nique des enfants de l'école maternelle. Madame THERON lui indique que cet agent intervient à l'école maternelle et à l'école élémentaire et que, compte tenu des absences actuelles pour maladie, de deux agents, sa présence à l'école élémentaire était indispensable.

L'ordre du jour étant terminé et toutes les questions diverses examinées, Madame le Maire clôt la séance à 22H35.